

Faits concernant les titulaires d'un visa étudiant et l'assurance maladie

Les titulaires d'un visa étudiant peuvent-ils bénéficier d'un régime d'assurance maladie par le biais de NY State of Health ?

Oui. Conformément à la loi fédérale Patient Protection and Affordable Care Act (ACA), les titulaires d'un visa étudiant prévoyant de résider à New York peuvent souscrire aux régimes de soins qualifiés. Selon leur niveau de revenus, ils peuvent également être admissibles à des crédits d'impôt pour réduire la prime mensuelle et à des réductions des frais partagés pour aider à abaisser le coût des services de soins de santé. Les étudiants âgés de plus de 19 ans qui prévoient de résider à New York et dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 200 % du seuil fédéral de pauvreté peuvent être admissibles au régime de base.

Les titulaires d'un visa étudiant peuvent-ils bénéficier de Child Health Plus ?

Oui. Les étudiants âgés de moins de 19 ans qui prévoient de résider à New York peuvent bénéficier de Child Health Plus.

Les titulaires d'un visa étudiant sont-ils admissibles au programme Medicaid ?

Non. Les titulaires d'un visa étudiant aux revenus inférieurs âgés de plus de 19 ans peuvent souscrire au régime de base, le programme de santé de base de New York, mais pas à Medicaid.

La souscription à un régime de soins qualifié ou au régime de base aura-t-elle des répercussions sur la capacité d'un demandeur à obtenir un visa étudiant ?

Non. La souscription aux régimes de soins qualifiés, au régime de base ou à Child Health Plus n'aura aucune répercussion sur une demande de visa étudiant. En fait, selon l'ACA, les titulaires d'un visa étudiant doivent souscrire à une assurance maladie car ils risquent de devoir payer une pénalité sur leurs impôts fédéraux conformément à l'ACA s'ils n'en ont pas.

Certaines allocations santé peuvent-elles avoir des répercussions sur une demande de visa étudiant ?

Oui. Certains titulaires d'un visa étudiant, qui ont besoin de services de soins à long terme non couverts par le régime de base ou Child Health Plus, peuvent être admissibles à Medicaid. En souscrivant aux services de soins à long terme Medicaid dans une maison de repos ou dans un hôpital psychiatrique, un demandeur de visa étudiant peut devenir une charge pour l'État et, à ce titre, ne plus être admissible.

Pour plus d'informations sur l'admissibilité à une couverture santé des titulaires d'un visa non-immigrant selon l'ACA, consultez les informations du Department of Health and Human Services relatives aux demandeurs sur le site

<https://www.healthcare.gov/immigrants/lawfully-present-immigrants/>